

# Sélection pour l'accès aux classes préparatoires Talents de l'INSP et de l'INET au titre de l'année 2024-2025

## Rapport de la commission de sélection

Les classes préparatoires « Talents du service public » s'inscrivent dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public. Cette égalité se traduit pour l'Inet par la création d'un deuxième concours externe à titre expérimental dont l'ordonnance précitée a fixé le terme au 31 décembre 2024. Le présent rapport intervient dans ce moment particulier. Les constats et remarques formulés pourront alimenter en premier lieu la réflexion et la préparation des futurs candidats mais pourront également apporter des éléments d'appréciation sur le dispositif en lui-même.

Les personnes pouvant se présenter à ce concours sont celles « qui suivent, à la date de clôture des inscriptions, ou ont suivi, dans les quatre années civiles précédant l'année au cours de laquelle le concours est ouvert, un cycle de formation préparant à l'un ou plusieurs des concours externes ou assimilés donnant accès à ces écoles ou organismes, accessible au regard de critères sociaux et à l'issue d'une procédure de sélection » (article 1er).

Le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 modifié instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant prévoit que l'Institut national du service public (INSP) et le Centre national de la fonction publique territoriale (ici représenté par l'Institut national des études territoriales) fassent partie des établissements organisant ces cycles de formation. Les candidats remplissent « 1° Au plus tard lors de l'admission à ce cycle, les conditions requises de la part des candidats aux concours externes ou assimilés correspondants » ;

2° Lors de l'admission, les conditions de ressources fixées pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux » (article 1er).

En outre, les candidats sont sélectionnés « au regard notamment de la qualité de leur parcours de formation antérieur, de leurs aptitudes et de leur motivation » (article 2). Le cycle de formation pour la préparation du deuxième concours externe de l'INSP et du concours d'administrateur territorial est assuré, depuis la rentrée 2021, sur trois campus différents : Nantes, Paris et Strasbourg.

Pour la présente sélection, il a été décidé d'ouvrir 56 places au sein des campus de Strasbourg et de Nantes, organisés en partenariat avec l'INET, Nantes Université et l'IEP de Strasbourg. Le campus de Paris, qui s'adosse à l'université Paris 1-ENS, pouvait cette année accueillir 18 étudiants. Le recrutement de la promotion 2024-2025, qui fait l'objet de ce rapport, a été commun aux trois campus afin d'assurer l'homogénéité des promotions et l'égalité d'accès.

Les étudiants admis dans ces classes préparatoires Talents bénéficient d'une année de préparation aux concours de l'INSP, d'administrateur territorial et à d'autres concours de la fonction publique de catégorie A+ de leur choix – par exemple, concours des Assemblées, de l'EHESP, de cadre de direction de la Banque de France, de conseiller ou conseillère de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, des juridictions financières.

Durant leur scolarité, les étudiants peuvent aussi passer des concours de la fonction publique de catégorie A – comme les concours des Instituts régionaux d'administration (IRA), d'attaché de la Ville de Paris, d'attaché territorial... En complément de la lecture du présent rapport, la commission invite les futurs candidates et candidats à consulter, sur le site internet de l'INSP et le site web archivé de l'ENA (INSP), l'ensemble des références utiles à leur préparation, parmi lesquelles les textes officiels, les rapports de jurys des précédentes promotions ainsi que le webinaire de présentation des trois campus.

Les membres de la commission d'admission ont été désignés par une décision du 23 avril 2024 de la directrice de l'INSP, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » :

→ M. Jean-Louis DONZ, administrateur de l'Etat en retraite, représentant la directrice de l'INSP en qualité de président ;

→ M. Paolo BAILO, chargé des questions d'égalité des chances à l'INSP, choisi pour ses compétences en matière de recrutement, de formation et d'égalité des chances ;

→ Mme Karine Foucher, vice-présidente de Nantes Université en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle, maître de conférences en droit public, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation ;

→ Mme Elisabeth Rozier, Cheffe de projet des classes prépas talents INET/INSP ;

fonctionnaire extérieure à l'INSP, relevant d'un corps ou cadre d'emplois de niveau au moins équivalent à celui ou ceux auxquels le concours préparé donne accès, choisie pour ses compétences en ressources humaines.

La commission d'admission remercie tout particulièrement Mme Audrey Muckensturm, chargée de mission pour les politiques de diversité, qui a fait preuve d'un engagement sans faille et d'un très grand professionnalisme. Elle a su, à chacune des phases de sélection, accompagner la commission dans la résolution des nombreuses questions qui se sont posées, tout en veillant à rendre le processus le plus agréable possible. La commission remercie également vivement Mme Michèle Bornert, cheffe du département de la diversité des talents, des concours et des évaluations, pour son implication constante et son précieux soutien tout au long de la sélection. Elle est enfin très reconnaissante à Mme Maryvonne Le Brignonen, directrice de l'INSP et à Sybille Mert, directrice de la formation initiale et continue, pour leur confiance et la clarté des orientations fixées.

## La campagne de recrutement

L'ouverture des opérations d'information et de communication a été réalisée en janvier 2024, d'abord par le biais de la mise à jour des pages dédiées sur les sites web de l'INSP et de l'INET puis par une actualisation de l'information sur leurs réseaux sociaux. Des webinaires ont été réalisés afin d'explicitier aux futurs candidats les modalités du dispositif et ses avantages en termes d'accompagnement et de suivi. L'association La Cordée s'est également fortement mobilisée pour rassurer et réduire l'autocensure des potentiels candidats.

Les inscriptions ont été ouvertes le 29 janvier 2024 et la date de clôture a été fixée au 15 mars à 17 heures, pour les inscriptions en ligne et au 18 mars, cachet de La Poste faisant foi, pour la réception des dossiers. Les candidatures s'effectuent en deux temps, après une demande de dossier opéré par le candidat auprès de l'INSP :

→ le renseignement de ce dossier sur le site de l'INSP ;

→ l'envoi par courrier du dossier avec l'ensemble des pièces justificatives.

900 demandes de dossiers ont été adressées à l'INSP mais seules 365 candidatures ont été menées jusqu'à leur terme. A l'issue de la campagne de recrutement, l'INSP a reçu 298 dossiers complets, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Tableau retraçant le nombre de candidatures depuis l'ouverture du dispositif :

ANNEES	2021	2022	2023	2024
Nb de candidatures	325	286	315	365

Ces données témoignent de l'intérêt que suscite le dispositif et démontrent qu'il couvre un besoin réel pour permettre à des profils, parfois éloignés de la fonction publique, de s'y intéresser et de l'enrichir. Le maintien à un haut niveau du nombre de candidatures ne doit cependant pas masquer un déficit de qualité de certaines d'entre elles, ou parfois de candidats en dehors de la cible, ce qui demande de redoubler d'efforts pour cerner les potentiels concernés et d'ajuster le dispositif afin d'éviter les effets d'aubaine.

La commission d'admission ne peut que saluer les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs, de l'INSP aux Universités, en passant par d'anciens élèves réunis au sein d'associations ou non, pour promouvoir ce dispositif. L'un des intérêts essentiels de cette voie « égalité des chances » est de créer cette synergie et cette mobilisation d'acteurs aussi divers. Il convient cependant que chaque acteur tienne des propos rassurants et encourageants pour lutter contre l'autocensure, sans toutefois occulter l'exigence attendue, pour ne pas créer de déceptions ou d'incompréhensions.

Il ne s'agit en effet en aucun cas d'un accès à la haute fonction publique « au rabais », et les attendus en termes de rigueur, de qualité des raisonnements ou d'ouverture sont identiques aux autres procédures de recrutement de la haute fonction publique.

La commission d'admission s'est, à plusieurs reprises et à différentes étapes du recrutement, interrogée sur l'orientation de certains candidats, qui manifestaient peu d'intérêts pour le service public, en dehors de l'action diplomatique de l'Etat.

L'accompagnement des potentiels candidats et plus tard des candidats doit pouvoir concilier une légitime réassurance avec un réalisme sur les attentes de la Commission en termes de curiosité, d'ouverture d'esprit et d'intérêt pour l'actualité.

Cet accompagnement devrait également souligner que même si les textes conditionnent l'accès aux concours de la haute fonction publique à l'obtention d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures, il est préférable d'avoir achevé son cursus en Master dans l'intérêt même des candidats.

Par ailleurs le profil très juridique et en particulier publiciste des candidats reste encore largement dominant. La Commission appelle l'ensemble des acteurs à accroître leurs actions de communication vers des filières de formation qui se sentent moins concernées par l'action publique (sciences humaines, économie, écoles de commerce....) afin de diversifier l'origine académique des candidats et apporter ainsi des compétences nouvelles.

### Le nombre de places offertes

En accord avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), ce sont 70 places, incluant les éventuels redoublements, qui ont été proposées en 2024. La commission, en concertation avec les coordonnateurs des trois campus, a choisi d'accepter 16 demandes de redoublement formulées par les étudiants Talents inscrits en 2023-2024, qui ont été eux-mêmes proposés par les coordonnateurs pédagogiques, sur des critères de motivation, d'investissement au sein de la classe, de résultats, de capacité de progression et de situation personnelle. Ce choix s'explique par la volonté de donner toutes les chances aux étudiants les plus méritants déjà inscrits en classes Talents. La préparation aux concours de la haute fonction publique étant particulièrement exigeante, il est nécessaire de laisser la possibilité à certains étudiants de poursuivre leur formation afin de leur permettre de capitaliser sur les avancées effectuées durant la première année de préparation dans une perspective de réussite.

## La sélection des dossiers

Conformément à l'article 2 du décret du 3 mars 2021 modifié et à l'article 6 de l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents », la commission a procédé successivement à :

- l'examen des dossiers constitués par les candidats et la détermination de la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- la fixation de la liste définitive des candidats admis à l'issue des entretiens individuels d'admission.

La commission s'est réunie les 24, 25 et 26 avril 2024 pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. Comme l'an dernier, la qualité de très nombreuses candidatures doit être soulignée. L'étude des dossiers a, dans un premier temps, porté sur le respect des critères formels d'éligibilité au dispositif (diplôme, ressources, situation professionnelle).

Dans un second temps, la Commission de sélection s'est attardée longuement sur les lettres de motivation et sur le parcours de chaque candidat. Concernant les lettres de motivation, la Commission s'est longuement interrogée sur leur apport réel. Les candidats ont assez peu profité de cet espace pour dévoiler leur personnalité, leurs ambitions et projets. Beaucoup trop de ces lettres paraissaient artificielles, sans relief et n'apportaient pas d'éléments concrets sur l'auteur, à telle enseigne que la Commission a eu le sentiment de lettres rédigées par d'autres, voire confiées à une intelligence artificielle. Cette forme très impersonnelle de la lettre de motivation nuit en premier lieu au candidat. La Commission tient à rappeler que la lettre de motivation est le premier lien « incarné » entre le candidat et les membres de la Commission. Elle doit refléter la personnalité et le parcours du candidat mais ne doit pas chercher à scénariser à l'excès des éléments biographiques. Elle doit permettre de cerner les motivations, la curiosité et les centres d'intérêt des candidats et ne pas se limiter à une simple description du CV et un énoncé des avantages d'une classe préparatoire Talents.

Comme pour les années précédentes, la Commission est surprise par le nombre de candidats souhaitant exercer, et parfois de manière exclusive, dans le champ diplomatique. Il est souhaitable de rappeler le caractère très sélectif de ce domaine et qu'un tel projet n'exonère pas les candidats d'un intérêt pour d'autres politiques publiques nationales ou européennes, notamment au regard des réformes récentes de la haute fonction publique.

La Commission tient à souligner la richesse des stages, des engagements dans la vie associative ou publique d'un grand nombre de candidats. Cela n'a pour autant jamais été un critère de sélection.

Enfin une attention particulière a été portée au parcours académique des candidats. Elle n'a pas cherché à retenir systématiquement les meilleures mentions ou notes mais s'est intéressée aux progressions, à la diversité des origines académiques, aux efforts réalisés pour investir de nouvelles matières dans les cas de réorientation. La Commission souhaite rappeler qu'il n'y a pas de filière de formation privilégiée dès lors que les motivations et la cohérence du projet sont clairement explicitées.

La Commission a donc examiné 298 dossiers recevables. A ce stade, il a été constaté que 50,8% de ces dossiers étaient présentés par des femmes.

Au terme de cet examen, la Commission a souhaité retenir le plus grand nombre de candidats et c'est ainsi près d'un dossier sur deux qui a été sélectionné pour la phase orale, soit 151, avec une parité qui s'est légèrement dégradée, puisque 72 femmes et 79 hommes ont été retenus soit un taux de 47,7 %.

## Les entretiens d'admission

En préalable aux oraux de sélection, les membres de la Commission ont suivi une sensibilisation à la lutte contre les discriminations et les biais sociaux, dispensée par un intervenant extérieur à l'INSP.

Les candidats admissibles ont été convoqués pour l'oral d'admission du 13 au 17 mai et du 27 au 31 mai 2024 dans les locaux de l'INSP à Paris.

Avant ou pendant les auditions, 14 candidates et candidats se sont désistés (6 femmes et 8 hommes), portant à 137 le nombre de candidats auditionnés au cours des deux semaines. Pour des raisons d'éloignement à l'étranger de certains candidats, la Commission a accepté de procéder à l'audition de certains candidats par visioconférence. Elle tient cependant à souligner que ce dispositif, utile dans certaines circonstances et malgré toutes les précautions prises en amont pour en assurer le bon fonctionnement, n'est pas optimal. Le candidat n'est pas placé dans les meilleures conditions (bruit environnant, passage...), quand ce ne sont pas des problèmes techniques, notamment de son, qui perturbent l'échange.

La Commission tient à souligner que l'oral est avant tout un échange bienveillant et qu'il ne vise en aucune manière à valider des connaissances. Il porte sur l'actualité, la curiosité des candidats et leur aptitude à raisonner en prenant appui sur leur cursus académique ou leurs stages ou engagement volontaire.

L'oral se déroule en deux parties. Une première partie au cours de laquelle le candidat présente son parcours, ses motivations et son projet et une seconde partie consacrée à des questions.

Cette dernière est elle-même composée de plusieurs temps :

- un temps de questions sur l'exposé qui permet au candidat de préciser où d'illustrer son propos tout en le mettant à l'aise ;
- un temps de questions sur l'environnement proche ou sur la projection du candidat ;
- un temps sur l'actualité, la connaissance de politiques publiques ou des institutions nationales ou européennes.

Dans le contexte particulier de cette année (les oraux se sont déroulés au cours de la campagne des élections au Parlement européen), il paraissait légitime d'engager le candidat sur la voie de ses connaissances de base en matière d'institutions européennes. Enfin, la commission a cherché à comprendre les motivations du candidat pour l'un des trois campus proposés (Paris, Nantes, Strasbourg).

La commission a été favorablement impressionnée par certains candidats très matures, aux idées très claires et à l'intérêt porté à une diversité de politiques publiques.

La première partie dépend totalement du candidat. Les membres de la Commission attendent donc un exposé structuré complétant le CV et la lettre de motivation. Trop de candidats se sont présentés sans avoir préparé leur présentation, totalement déstructurée, courte ou n'étant qu'une pâle synthèse de leur CV. Elle a constaté que les mêmes éléments de langage étaient utilisés par un grand nombre de candidats ce qui donnait l'impression d'une préparation collective, un peu plaquée et sans lien avec la personnalité et le parcours des candidats. La Commission rappelle la nécessaire exigence qui est la sienne, s'agissant d'une intégration en classes préparatoires aux différents concours de la haute fonction publique. Les candidats se présentant sans avoir réfléchi à la manière dont ils allaient se présenter, sans même utiliser les 5 minutes qui leur sont attribuées, donnent d'emblée un sentiment de désinvolture qui leur est fortement préjudiciable.

En outre, la commission appelle l'attention des candidats sur la nécessité de s'intéresser aux politiques publiques principales (santé, éducation, sécurité, logement...) et à l'actualité, et ne pas se limiter à la seule politique étrangère de la France même si on ambitionne d'exercer au sein du ministère des affaires étrangères. La réforme de la haute fonction publique impose une réelle mobilité géographique et fonctionnelle de l'encadrement supérieur, les candidats ne peuvent ignorer cette réalité. Trop de candidats évoquent pour seule perspective le corps diplomatique tout en faisant preuve de connaissances légères voire indigentes sur le cadre européen.

Par ailleurs, pour l'échange, les membres de la commission ont privilégié systématiquement, les centres d'intérêt des candidats. Ils ont toujours apprécié les candidats qui raisonnaient, argumentaient ou exprimaient clairement leur avis et qui même sans connaissances précises, cherchaient à construire un raisonnement.

La Commission appelle de nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de se renseigner sur les différentes matières des différents concours auxquels ils envisagent de se présenter et sur les fonctions exercées à l'issue de ces concours. Par ailleurs même si la Commission est sensible aux candidats motivés avec un objectif très précis, il est prudent de réfléchir à des perspectives de second niveau ou à d'autres moyens pour atteindre son objectif.

La Commission a apprécié des parcours académiques atypiques, parfois sinueux mais que le candidat savait justifier et mettre en perspective de son projet, dès lors qu'il savait convaincre les membres de la Commission qu'il possédait les ressources et la volonté nécessaires à sa réalisation.

## Le choix des campus

Les membres de la Commission sont restés interrogatifs quant aux choix et motivations des candidats concernant les campus d'affectation. Comme pour les années précédentes, le choix parisien est largement plébiscité, encouragé en cela par le très grand nombre de possibilités offertes aux candidats en dehors de la classe préparatoire talents INSP / INET. Peu de candidats qui ont effectué tout ou partie de leurs études à Paris, prennent la peine de justifier leur préférence du campus parisien proposé par l'Insp, avec des arguments de fond. C'est ainsi que certains rejettent tout autre lieu d'affectation que Paris au motif qu'ils se sentent bien dans la capitale ou qu'ils ne peuvent « déménager leur chat ». Les membres de la commission ont parfois eu quelques doutes sur les motivations réelles d'intégrer une prépa Talents et, surtout, sur leur compréhension de ce que signifie exercer dans un service public qui exige d'être à la disposition de l'administration. Ce constat est encore plus décevant lorsqu'il s'agit de candidats souhaitant embrasser une carrière diplomatique et affirmant être prêt à parcourir le monde mais rejetant avec force les sites de Strasbourg et Nantes. Par ailleurs, certains candidats expliquent leur préférence parisienne par la nécessité d'achever ou de valider leur Master 2 ou par la volonté de poursuivre des cours de langues rares. Ils ont ainsi conduit explicitement les membres de la Commission, à se poser la question de savoir si le rythme d'une prépa Talents et les capacités du candidat sont compatibles avec des projets multiples. Enfin il apparaît clairement que l'offre d'un logement et de moyens matériels ne sont pas, pour la grande majorité des candidats, des arguments favorisant dans leur choix la classe préparatoire talents de l'INSP/INET.

## Conseils aux candidats

Beaucoup a été dit au cours de ce rapport sur les attendus de la Commission. Il est nécessaire pour les candidats de s'en inspirer dès l'étape du dossier. La standardisation des arguments et des éléments de motivation atténuent considérablement la compréhension par la commission de la démarche, et de l'intérêt d'utiliser la voie des classes préparatoires talents. Quel que soit le parcours antérieur, les ruptures éventuelles ou les manques supposés ne doivent pas être considérés comme des obstacles.

Les candidats doivent approfondir leurs connaissances des grands sujets d'actualité et des enjeux des politiques publiques mais aussi de l'organisation des pouvoirs publics. De nombreuses ressources existent et doivent permettre aux candidats de se documenter. Cet effort permet non seulement d'identifier des problématiques mais aussi de se forger un jugement.

Il convient également de connaître précisément les matières aux concours présentés témoignant ainsi d'une motivation réelle et, le cas échéant, d'une appréciation des efforts à produire.

Enfin, les futurs candidats peuvent utilement échanger avec différents hauts fonctionnaires d'Etat ou territoriaux pour s'imprégner de la réalité des enjeux, du contenu des missions et de la posture d'un cadre de la fonction publique.

Les membres de la commission souhaitent bonne chance aux candidats qui s'engagent dans une voie professionnelle riche, source de grandes satisfactions.